



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 12 MARS 2025

RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 12 DI MARZU DI U 2025

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet :
Ughjettu :

orientations budgétaires pour l'exercice 2025.
orientazione bilanciarie per l'esercizio 2025

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose préalablement au débat budgétaire annuel.

Le CGCT dispose que ce débat doit avoir lieu dans un délai maximum de dix semaines précédant l'examen du budget.

Il donne la possibilité aux élus du conseil d'administration de s'informer sur la situation financière de l'Etablissement et d'être éclairés sur les perspectives qui présideront au budget primitif pour l'année.

Le rapport ci-après servant de support au débat présente :

- *La description de la politique publique ;*
- *Les éléments de contexte et les opérations prioritaires ;*
- *Les perspectives financières pour 2025.*

TITRE 1 : DESCRIPTION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

1.1 RAPPEL DES ENJEUX

L'objectif principal poursuivi est la transformation du territoire en destination touristique durable par un processus de transition écologique, numérique et réglementaire impactant de manière profonde l'industrie touristique insulaire.

Pour cela, il est nécessaire de poursuivre le développement d'un tourisme corse créateur de valeurs fondé sur 3 piliers :

- La conciliation de l'activité touristique et la protection de la ressource dans un territoire fragile ;
- Le positionnement différencié de la destination Corse dans son environnement concurrentiel en tant que destination préservée et d'île verte en Méditerranée ;
- L'augmentation des retombées économiques et sociales du tourisme tout en refusant les pressions d'un tourisme de masse, ce qui suppose de poursuivre la désaisonnalisation et de maximiser la valeur ajoutée produite sur le territoire.

1.2 RAPPEL DES MISSIONS

La Collectivité de Corse dispose d'une compétence particulière en matière de tourisme. Conformément à l'article L. 4424-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la CTC, désormais CdC, a créé en 1992 une institution spécialisée placée sous sa tutelle : l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC).

L'ATC est chargée de mettre en œuvre une gestion durable de l'activité touristique conformément aux orientations stratégiques définies dans le PADDUC qui visent à développer « *un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et sur les territoires* ».

Son rôle opérationnel consiste, en qualité d'opérateur public territorial, à intervenir sur les quatre volets que sont la promotion, le soutien aux projets de développement, l'observation, et la coordination des différents acteurs du tourisme afin de mieux structurer l'offre et de s'adapter aux tendances de la demande.

Missions de l'Agence du Tourisme de la Corse :

- **La promotion des atouts de la Corse en France et à l'étranger.** Organisation et mise en œuvre d'actions de promotion et de communication véhiculant l'attractivité de la destination sur les marchés nationaux et internationaux en fédérant les acteurs autour d'opérations de coordination diverses ;
- **Le développement et la valorisation de l'offre touristique.** Accompagnement des projets publics et privés au travers de dispositifs de soutien financier, sous forme de subventions directes, d'avances remboursables, de mobilisation de fonds européens et par tous autres dispositifs conventionnels dès lors qu'ils concourent aux objectifs fixés dans la politique territoriale et visés dans le règlement d'aides au tourisme adopté en Assemblée de Corse.
- **L'observation, l'analyse et la diffusion de données et de contenus relatifs à l'évolution du tourisme sur l'île.** Afin d'orienter les stratégies et actions publiques mais aussi celles des acteurs socioprofessionnels (études de fréquentation, d'image, analyse régulière des comportements de consommation...) ;
- **La coordination des différents acteurs du tourisme en Corse.** Offices de tourisme, professionnels, transporteurs, chambres consulaires, ports de plaisance, acteurs de la formation, pour ensemble construire une politique touristique dynamique. L'établissement gère et anime un système d'information régional (base de données sur l'offre, portail touristique régional).

L'ATC dispose aussi d'un rôle administratif pour le compte du Président du Conseil Exécutif, autorité compétente en Corse en lieu et place des Préfets dans les régions continentales, en matière de dénomination de communes touristiques et de classement des hébergements et stations de tourisme.

Force de proposition des politiques régionales, l'établissement intervient également sur l'ensemble des sujets stratégiques, réglementaires ou législatifs, touchant directement ou indirectement le secteur du tourisme, compétence totalement décentralisée en Corse.

TITRE 2 : ELEMENTS DE CONTEXTE

Eléments de contexte

L'année 2024 a été marquée par **l'étalement et l'allongement de la saison touristique qui s'est confirmé**. Trois phénomènes majeurs témoignent de l'évolution positive du calendrier touristique :

- D'une part, la saison touristique s'allonge, avec une activité qui débute plus tôt et se prolonge au-delà des mois traditionnellement actifs ;
- D'autre part, le pic estival, autrefois marqué par une concentration extrême de la fréquentation en juillet-août (le pic d'arrivée a été atteint en 2024 le 11 août avec 465 843 touristes présents en Corse), tend à s'aplatir, traduisant une meilleure répartition des visiteurs sur l'ensemble de la saison

Réception par le **07/04/2024** sans que le nombre de passagers transporté en haute saison soit en diminution ;

- Enfin, les mois de novembre et décembre, historiquement considérés comme creux, enregistrent une augmentation notable de la fréquentation, tant dans les statistiques de transports que dans les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des visiteurs.

Ces évolutions confirment l'efficacité des mesures visant à désaisonnaler le tourisme en Corse.

En 2024 on constate aussi **l'augmentation et la diversification des flux de clientèle internationale**. Depuis la crise sanitaire liée au COVID-19, la Corse a non seulement retrouvé sa clientèle internationale, mais celle-ci est revenue de manière plus importante et plus diversifiée. Cette croissance s'observe non seulement en termes de volume, mais également en termes de provenance géographique, démontrant l'attractivité renouvelée de la destination pour des marchés touristiques plus variés. Cette diversification constitue un facteur clé de résilience pour l'économie touristique insulaire, réduisant la dépendance aux marchés traditionnels. **Ce résultat témoigne de la stratégie claire de l'Agence du Tourisme de la Corse visant à diversifier les flux touristiques et à réduire la dépendance vis-à-vis du marché domestique.**

La saison 2025 se prépare comme l'année précédente au constat de la baisse du pouvoir d'achat, d'une conjoncture extrêmement concurrentielle et d'une desserte aérienne volatile en fonction des opportunités d'affaires des compagnies. Cela nécessite des actions visant la structuration de l'offre et le renforcement de l'impact de la promotion notre destination. Le rôle de l'ATC est essentiel pour la destination Corse, l'objectif est de promouvoir un tourisme créateur de valeur fondé sur l'identité et la protection durable de la ressource.

TITRE 3 : LES PERSPECTIVES FINANCIERES 2025

L'élaboration du budget annuel pour 2025, acte qui traduit en termes financiers la politique budgétaire de l'Agence du Tourisme de la Corse, réalisée dans un contexte financier contraint a pour objectifs la maîtrise des frais généraux de fonctionnement et de masse salariale. Il est néanmoins nécessaire que la dynamique budgétaire engagée se poursuive, les retombées économiques de l'activité touristique étant l'un des principaux moteurs de l'économie Corse. Ces moyens seront mobilisés pour pouvoir engager les actions nécessaires destinées au principal secteur économique de l'île aux effets d'entraînements économiques et sociaux avérés et quasi immédiats. Ils seront, lors de l'élaboration du budget primitif pour l'année 2025 complétés des recettes propres de l'ATC (financements européens, prestations et taxe additionnelle).

Le budget, qui sera présenté pour vote aux membres du conseil d'administration le 10 avril 2025, prendra en compte les orientations budgétaires ci-dessous qui ont fait l'objet d'un arbitrage auprès de la Collectivité de Corse et qui seront traduites au sein du budget général de la Collectivité de Corse pour l'année.

En 2025, la répartition en volume de programmation en AP et AE est la suivante :

- Dotations actions (investissement et fonctionnement) : 65%
- Dotation masse salariale : 30%
- Dotation fonctionnement général : 5%

REPARTITION DETAILLEE EN AP ET AE

	MONTANT	TOTAL	%
1- ACTIONS DE L'ETABLISSEMENT (AP et AE)		10.560.900 €	65 %
INVESTISSEMENT – ACTIONS (AP)			
Subventions selon règlement du guide des aides	2.840.000 €		
Dispositif avances remboursables (<i>selon guide des aides</i>)	1.000.000 €		
FONCTIONNEMENT – ACTIONS (AE)			
Promotion et Communication – actions sur les marchés internationaux et promotion	5.690.900 €		
Centre de ressources, observatoire	230.000 €		
Aides aux actions des OT, partenariats territoriaux et soutien aux évènementiels	800.000 €		
2- FRAIS DE FONCTIONNEMENT ETABLISSEMENT (AE)		5.750.000 €	35 %
Frais de personnel et charges sociales	4.950.000 €		
Frais généraux de fonctionnement	800.000 €		
TOTAL GENERAL		16.310.900 €	

TITRE 4 : LES OPERATIONS PRIORITAIRES (ACTIONS)

Poursuite de l'aide aux porteurs de projets publics et privés, accompagnement des acteurs au cas par cas, pour coller au mieux aux besoins des pétitionnaires. Soutien aux projets structurants du territoire permettant une valorisation de l'offre patrimoniale, culturelle, de pleine nature sur les espaces ruraux, montagnards et littoraux. Dans l'esprit du PADDUC, il s'agit d'articuler l'action de la Collectivité de Corse avec celle des territoires, communes et intercommunalités, dans une logique de territorialisation d'une politique publique du tourisme à la recherche de répartition des flux dans le temps et dans l'espace. Financement par des aides directes au développement économique des entreprises du tourisme avec l'objectif d'améliorer l'offre, notamment l'hébergement et les activités culturelles et de pleine nature qui constituent un élément fort de développement touristique durable pour notre territoire doté d'un environnement préservé ; accélération du travail réalisé pour accroître la durabilité de l'industrie touristique (la Corse est la deuxième région française en matière d'établissements détenteurs de l'Ecolabel européen) et faire reconnaître notre positionnement dans le monde entier (candidature à l'obtention du label « Green Destination »).

Actions de promotion touristique de la destination, campagnes de communication, organisation d'opérations événementielles, participation à des salons et workshops en France et dans toute l'Europe, accueil de médias en Corse et édition de documents promotionnels multilingues à destination des publics ; ceci pour mettre en relation l'offre et la demande. Dans un environnement de concurrence exacerbée en Méditerranée, les actions entreprises auront pour but de conforter la destination sur

Réception par le Département de la Corse

L'ensemble des marchés et filières afin de renforcer l'attractivité de l'île et de ses territoires, mais aussi de soutenir activement la politique de déconcentration temporelle, géographique et de provenance. Ces actions seront fondées sur l'identité et positionneront la Corse en tant que destination préservée d'île verte en Méditerranée. Elles seront menées en partenariat avec des acteurs privés et publics, notamment les Offices de Tourisme. L'utilisation du marketing digital sera très fortement accrue. Dans une destination où l'offre est essentiellement familiale et indépendante et n'a que très rarement la masse critique pour se promouvoir seule, l'effort public reste déterminant. La Corse restera cependant l'une des régions françaises qui consacre le moins de moyens à la promotion touristique.

Modernisation des outils d'observation, afin que la donnée collectée soit la plus précise et la plus exploitable possible dans le cadre de la préparation des politiques publiques. Production et diffusion de l'information et de la donnée pour les besoins propres des services de l'établissement comme pour ceux des acteurs du tourisme ; mise en réseau de nombreux acteurs publics et privés dans le but de partager l'information et de mieux préparer la saison grâce à des outils d'analyse prospective.

Intensification de la coordination des acteurs du tourisme pour, dans un contexte budgétaire contraint, mieux se coordonner pour gagner en efficience. Poursuite des actions d'organisation et de structuration de territoires de projets dans le cadre d'une architecture s'appuyant sur le réseau des Offices de Tourisme de Corse et la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés. Mais aussi au soutien d'organisation d'événements et d'animations sur les territoires dès lors qu'ils sont en phase avec les objectifs stratégiques retenus et contribuent à une fréquentation désaisonnalisée. Dans ce cadre des projets de grande ampleur visant à promouvoir la Corse comme destination idéale pour le tourisme d'affaires et les comités d'entreprises verront le jour en 2025 en Corse comme sur le continent (France, Italie, Suisse). Le projet de création d'une Maison de la Corse dans la capitale italienne et le projet d'achat de flux aérien à partir de villes françaises et européennes constituent également des dossiers d'une grande importance pour l'agence.

TITRE 5 : LE FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

La dotation globale de fonctionnement permettra de financer les frais de personnel et les frais généraux de fonctionnement de l'établissement.

Les frais de personnel comprennent les salaires et charges sociales patronales de l'ensemble du personnel permanent et des contrats d'apprentissage. Le budget frais de personnel est en évolution de 2,4%. Cette augmentation résulte de l'application de la convention collective des organismes de tourisme à laquelle l'ATC est rattachée :

- Hausse annuelle de 1% du taux d'ancienneté ;
- Hausse du point d'indice de 1,4% (négociation nationale entre les partenaires sociaux dans le cadre de la convention collective des organismes de tourisme).

Les frais de fonctionnement recouvrent les dépenses courantes de l'établissement, dont les coûts de location et d'entretien des locaux administratifs, de télécommunications, d'assurances, du système d'information et de gestion, des fournitures administratives...